

Réhabilitation du sommet du Mont Ventoux : Les travaux se poursuivent !

Le Conseil départemental de Vaucluse maître d'ouvrage des travaux qui sont cofinancés par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER).

Emblème du département de Vaucluse, mondialement connu, le Mont Ventoux se dégrade d'année en année. Victime de son succès, il accueille quelque 700 000 visiteurs par an, entre le printemps et l'automne.

Pour lui rendre toutes ses qualités paysagères et environnementales, le Département de Vaucluse met en œuvre un ambitieux projet de réhabilitation de son sommet, dont les travaux démarrent en cette fin avril.

Durable et évolutif dans le temps

Le projet a été élaboré en collaboration entre le Syndicat Mixte d'aménagement et d'équipement du Mont-Ventoux et le Département. Il sera mis en œuvre par le Conseil départemental de Vaucluse, et a tout d'exemplaire. Durable et évolutif dans le temps, il doit permettre de mieux organiser les flux d'usagers, de restaurer les milieux naturels altérés par la fréquentation, mais aussi de favoriser la (re)découverte du patrimoine naturel et culturel du Ventoux.

Dans le cadre de la crise sanitaire actuelle, sa mise en œuvre veillera au respect des règles applicables aux chantiers de plein air, de façon à assurer aux agents du Département et aux entreprises intervenant sur ce chantier, toutes les conditions de travail propices à leur sécurité.

Calendrier des travaux

- Du printemps à l'automne 2020 : travaux d'amélioration de la fonctionnalité du site et de la gestion des flux,
- Du printemps à l'automne 2021 : travaux de requalification écologique et paysagère.

Les travaux, dont le montant s'élève à 3 406 000 euros, seront financés au minimum à 60,36 % par le Département de Vaucluse, maître d'ouvrage.

Les financeurs suivants ont été sollicités :

- Union européenne (FEDER) : 250 000 €, soit 7,34 %
- État (FNDAT CPER et CIMA) : 500 000 €, soit 14,68 %
- Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur : 600 000 €, soit 17,62 %

D'avril à octobre 2020 : améliorer les conditions de fréquentation

Les travaux qui démarrent en cette fin avril 2020 pour une durée prévisionnelle de six mois, sous réserve des conditions météorologiques, sont destinés à améliorer les conditions de fréquentation du site. Ils ont pour objectif de conforter la ligne de crête, de rendre des espaces aux piétons, de séparer au maximum les flux

piétons et les flux cyclistes des flux automobiles, enfin d'organiser la visite en prévoyant des lieux de repos et de contemplation.

Plus concrètement le parvis de l'observatoire sera rendu aux piétons et aux cyclistes, à l'horizon printemps 2021, en supprimant son accès aux voitures et il bénéficiera d'un nouveau revêtement, plus adapté aux contraintes météorologiques. La restauration du mur de soutènement du parvis permettra de le libérer entièrement des voitures. La circulation se fera désormais à double sens, en contre-bas, sur la RD974.

Parallèlement, la création des « degrés du Ventoux », un escalier permettant aux piétons d'accéder directement au sommet, depuis le Belvédère de Provence, limitera les cheminements sauvages dans le pierrier, qui est aujourd'hui fortement impacté.

L'accès au Belvédère des Alpes depuis le parvis, sera sécurisé pour les piétons et les cyclistes. Des systèmes de contention limiteront le stationnement sauvage et protégeront les milieux naturels aujourd'hui impactés. Enfin, des places de stationnement gratuites seront conservées le long de la RD 974, permettant de maintenir des capacités équivalentes à celles d'aujourd'hui.

L'ensemble de ces aménagements contribuera à la qualité de visite et renforcera l'attractivité du site.

Ces importants travaux portant sur une superficie limitée, la route devra être coupée durant cette période et l'espace disponible au sommet sera fortement contraint.

La seconde phase de travaux consacrée à la restauration et à la mise en valeur des milieux naturels se déroulera d'avril à octobre 2021, avec une circulation rétablie, en toute ou partie, sur la RD 974. Elle consistera en un nettoyage complet du site, en la restauration des pierriers et en la mise en place d'une signalétique d'information.

Restrictions d'accès au sommet

L'accès au Mont Serein ainsi qu'au Chalet Reynard sont bien évidemment maintenus à tous les véhicules dans des conditions normales pendant la durée du chantier.

Au-delà, pour des questions de sécurité, plusieurs dispositions sont mises en œuvre pendant toute la durée des travaux de l'année 2020, et ce depuis le 27 avril.

Pour les véhicules motorisés

La route (RD 974) restera fermée aux véhicules motorisés dans les deux sens au sommet du Mont Ventoux, depuis le Col des Tempêtes côté sud et depuis le Radôme côté nord.

Ils pourront accéder au Mont Serein (Ventoux nord) depuis Malaucène et au Chalet Reynard (Ventoux sud) depuis Bédoin.

S'il est fortement conseillé aux conducteurs de voitures et de motos de stationner leurs véhicules au niveau de ces deux sites, les cars, bus et camping-cars en auront de leur côté l'obligation, les demi-tours au Col des Tempêtes ou au Radôme n'étant pas possibles techniquement.

Pour les cyclistes et les piétons

Les cyclistes et les piétons pourront accéder au sommet du Mont Ventoux, aussi bien par le côté sud que par le côté nord. Mais ils devront être extrêmement vigilants entre le Col des Tempêtes et le Radôme car ils traverseront une zone de travaux. En raison du chantier, la largeur disponible sur le parvis (au sommet) ne permettra pas le passage de cyclistes groupés.

Pour les commerces et restaurants du sommet

Dès que l'ouverture de ces activités sera permise par le gouvernement, l'accès aux commerces et restaurants situés au sommet sera possible. La brasserie Le Vendran (côté Bédoin) restera accessible aux véhicules légers devant s'y rendre, ainsi qu'aux bus sous réserve d'une information préalable des gérants de ce restaurant, joignable au 04 90 60 29 25.

Les accès aux versants nord et sud du Ventoux seront signalés par des panneaux spécifiques depuis les principaux axes routiers (Carpentras, Sault, Bédoin, Malaucène), avec mention des restrictions d'accès à partir du Mont Serein et du Chalet Reynard.

A noter

Les organisateurs de manifestations sportives au Mont Ventoux sont invités à prendre contact avec le Conseil départemental ou la Sous-Préfecture de Carpentras.



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE VAUCLUSE

Rue Viala - CS 60516
84909 Avignon Cedex 09